

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 2984.

Dossier concernant, un tableau de
De Crayer, offert en vente par le Conseil
de Fabrique de l'Eglise St. Barthélémy,
à Grammont

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

Brux. 12 Mars 1884

à Mr le Ministre des
F^{ts} Indes et des Colonies

Repondant à votre
lettre du 7 Janvier 84,
Ch^{er} des Beaux-Arts,
N° 22459, nous avons
l'honneur de vous informer
que M. M. le Comte et la Comtesse
de Bennefont et Gussens,
délégués par la
Commission Directrice, se
sont rendus à Grammont
pour examiner le tableau
de De Craen, ornant la
maître-autel de la Chapelle
de St. Catherine.

Les délégués ont constaté
que cet ouvrage a beaucoup
suffert et qu'il n'offre
ou n'est, pas suffisamment
de mérite pour être acquis
par le Musée de l'Etat.

qui possède treize œuvres
de Le Croyer, parmi lesquelles
il s'en trouve plus d'une
qui peuvent être citées
au nombre des meilleures
productions de Le Croyer et même.

La Commission pense
qu'il ~~est~~ ^{est} intéressant
de conserver dans la Chapelle
St. Catherine la peinture
offerte en vente par le
Conseil de fabrique et
que dans ce but il
serait désirable que le
Gouvernement intervint
dans les frais de restaura-
tion de ce tableau.

Vous voudrez ici lui
faire communication pour
votre lettre précitée et
vous priez, M. le Ministre,
d'agréer

Le Secrétaire

PS

Le Président

C. Jotin

Brux. 27 Février 1889

M^r le Curé de l'Eglise de
S^t Barthélémy
à Grammont

J'ai l'honneur de vous
informer que M^r le Curé
Albert de Beauffort & Eugène
Délégués de la Commission diocésaine
des églises royales se rendant
à Grammont Dimanche, 2 Mars, vers midi
pour commissaires, conformément à
la demande des Gouvernements
le tableau de De Crayen qui
orne le maître-autel de
l'église de S^{te} Catherine.

J'ai eu l'honneur de vous
en informer et à l'accomplir
- mais de la mission de cet
œuvre je vous en suis fort
obligé. M^r le Curé, de vouloir
m'en faire part et je vous
suis d'ég. D^{af} de la Commission
de la Région
H

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 7 Janvier 1889.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 22459.....

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2484

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

—
ANNEXE.
—

SOMMAIRE.

Messieurs,

Le Conseil de fabrique de l'église
de S^t Barthélémy à Grammont, offre de
céder à l'Etat un tableau de De Crayer
qui orne le maître autel de l'annexe
de S^{te} Catherine.

J'ai l'honneur de vous adresser avec
la présente dépêche le dossier relatif à
cette affaire et je vous prie de vouloir bien
me faire connaître votre avis sur la
valeur du dit tableau, considérée au
point de vue de son admission dans
les collections de l'Etat.

P^r le Ministre
Le Directeur Général,

[Signature]
7

A la Commission directrice
des Musées de peinture & de sculpture
de l'Etat.

Royaume de
Belgique

Bruxelles, le 29 Décembre 1888.

Commission Royale
des
Monuments -

Copie

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2984

N^o 7562 -

Monsieur le Ministre,

Par apostille du 25 août dernier, M.
le Gouverneur de la province de la Flandre
Orientale nous a communiqué une requête
par laquelle le Conseil de fabrique de l'église
de St Barthélémy, à Grammont, sollicite
l'autorisation d'aliéner un tableau de
Gasparis de Crayer, qui orne le maître autel
de l'annexe de St^e Catherine, en cette ville.

Avant de nous prononcer sur cette affaire,
nous avons prié M. le Gouverneur de nous
renseigner sur l'état dans lequel se trouve
le tableau, de nous faire connaître à qui
on se proposait de le vendre en faisant
remarquer que l'Etat a nécessairement
et naturellement un droit de préemption
sur les œuvres d'art de cette importance,
dont la conservation peut être d'intérêt
national.

Nous ajoutons que, même en cas
d'aliénation, il convient toujours qu'elles
restent attachées à un édifice public du
pays.

Il résulte des nouvelles pièces que vous

A M. le Ministre de la Justice -

avez bien voulu nous communiquer, que
le tableau en question exige une restauration
sérieuse, prochaine et que le Conseil de
fabrique propose de le vendre à l'Etat.

En égard à cette dernière considération, nous
sommes d'avis qu'il conviendrait de soumettre
la proposition à la Commission directrice des
Mœurs Royaux de Peinture & de Sculpture qui
aura à examiner si elle peut acquiescer
à l'œuvre d'art dont il s'agit.

Cette affaire est inscrite à la 1^{re} Div.
générale, sous le N^o 7057.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de votre haute considération.

Le Président

Le Secrétaire-général, (S). Wellens.

(S) J. Rousseau.